

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »  
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021 à 18 heures 15  
Salle polyvalente 68250 WESTHALTEN**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent	Excusé	Absent	Procuration
<b>EGUISHEIM</b>	<b>CENTLIVRE Claude</b>	X			
	REBOREDO Carmen		X		A.Mercier
	MERCIER André	X			
	ZIMMERMANN Delphine	X			
<b>GUEBERSCHWIHR</b>	<b>HUSSER Roland</b>	X			
	VOGT Jean-Marc		X		R. Husser
<b>GUNDOLSHEIM</b>	<b>PAGNACCO Annabelle</b>		X		P. Fischer
	FISCHER Philippe	X			
<b>HATTSTATT</b>	<b>DI STEFANO Pascal</b>	X			
	FURSTENBERGER Marie-José	X			
<b>HUSSEREN LES CHATEAUX</b>	<b>LEIBER Édouard</b>			X	
	BUECHER Catherine		X		
<b>OBERMORSCHWIHR</b>	<b>HEYBERGER Bertrand</b>		X		
	Suppléante FUCHS Christine	X			
<b>OSENBACH</b>	<b>MICHAUD Christian</b>	X			
	GOLLENTZ David	X			
<b>PFAFFENHEIM</b>	<b>LICHTENBERGER Aimé</b>	X			
	KRETZ Isabelle	X			
	RIEFLE Christophe		X		A.Lichtenbeger
<b>ROUFFACH</b>	<b>TOUCAS Jean-Pierre</b>	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert	X			
	BARBAGELATA Françoise	X			
	BANNWARTH-PROBST Christophe		X		F. Barbagelata
	KAMMERER Jean-Philippe		X		N. Bolli
	SUHR Perrine		X		JP Toucas
	GUEBEL Sandra	X			
	OTT Hubert	X			
ISNER Céline	X				
<b>VOEGLINSHOFFEN</b>	<b>MAMPRIN Cécile</b>		X		V. Strub
	STRUB Véronique	X			
<b>WESTHALTEN</b>	<b>LALLEMAND Nathalie</b>	X			
	BURGENATH Mikaël	X			

Assistent également :  
Pascal MUNCH DGS  
Charline DEON, future DGS  
Romain DUMAS, chef de projet PVD

Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- Les membres du Conseil communautaire
- Le DGS, dont c'est la dernière séance du conseil communautaire
- Charline DEON, future DGS qui prendra ses fonctions à partir du 2 novembre
- Romain DUMAS, Chef de projet « Petites villes de demain » qui est arrivé le 2 août dernier
- La presse.

Puis, au nom de l'ensemble du conseil il remercie Nathalie LALLEMAND, Maire de Westhalten et son adjoint Mikaël BURGENTH pour l'accueil et l'organisation de cette séance.

Puis il annonce les excuses de :

- Cécile MAMPRIN qui a donné procuration à Véronique STRUB
- Jean-Marc VOGT qui a donné procuration à Roland HUSSER
- Carmen REBOREDO qui a donné procuration à André MERCIER
- Christophe BANWARTH-PROBST qui a donné procuration à Françoise BARBAGELATA
- Jean-Philippe KAMMERER qui a donné procuration à Nadine BOLLI
- Perrine SUHR qui a donné procuration à Jean-Pierre TOUCAS
- Christophe RIEFLE qui a donné procuration à Aimé LICHTENBERGER
- Annabelle PAGNACCO qui a donné procuration à Philippe FISCHER
- Catherine BUECHER

**Le Président demande le rajout d'un point pour le renouvellement de la convention annuelle et la subvention à la Mission locale.**

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce rajout à l'ordre du jour.**

Le Président annonce l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 juin 2021
- 3) Informations légales
- 4) Compte-rendu de la commission enfance-jeunesse du 22 septembre 2021
- 5) Compte-rendu de la Commission travaux et cadre de vie du 13 octobre 2021
- 6) Exonération à la TEOM 2022
- 7) Petites Villes de Demain : avancée du dossier.
- 8) Convention territoriale globale
- 9) FPIC 2021 : décision modificative
- 10) Acquisition d'une plateforme de e-commerce : décision modificative
- 11) Gestion de la micro-déchèterie d'Osenbach : convention de mise à disposition de personnel.
- 12) Avenant d'actualisation au contrat de prévoyance pour le personnel
- 13) Attribution d'une subvention à la commune de Voegtlinshoffen pour l'animation culturelle
- 14) Attribution d'une aide pour le BAFA
- 15) Attribution d'une subvention au club-vosgien de Rouffach pour la construction d'un abri pour les randonneurs en forêt de Pfaffenheim
- 16) Rapport d'activité des services communautaires 2020
- 17) Point sur le fonctionnement de la médiathèque depuis la rentrée scolaire
- 18) Point sur le service des déchets
- 19) Marché pour les navettes de Noël 2021
- 20) École de Musique intercommunale
- 21) Convention annuelle et subvention à la mission locale
- 22) Divers et informations

<b>Point n° 1. : Désignation du secrétaire de séance</b>
--

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner le Directeur général des services, Pascal MUNCH.

**Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.**

**Point n° 2. : Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire  
du 23 juin 2021**

Le Président rappelle que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil communautaire le 7 juillet 2021 par courriel.

Aucune observation n'a été transmise.

**Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ce procès-verbal.**

<p style="text-align: center;"><b>Point n° 3. : Actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes</b></p>
---

Le Président rappelle les actes qu'il a accompli dans le cadre de ses délégations :

**A. Vente de parcelles en ZAE :**

Le président a signé le 14 septembre la vente d'une parcelle de 1 688 m<sup>2</sup> à la SCI ISIS de Rouffach pour 32 072 € ht.

Le 11 octobre, il a également signé la vente d'une emprise de 6 018 m<sup>2</sup> à Alsabail destinée à l'implantation ENEDIS pour 114 342 € ht. Les travaux ont démarré.

**B. Contrat GAZ – ENGIE :**

Le renouvellement du contrat de gaz pour le Périscolaire de Gueberschwihr – 28 rue du Tilleul, a été signé le 02 juillet 2021 auprès d'ENGIE.

Date d'effet : le 1er juillet 2021 pour une durée de 48 mois, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Prix du gaz (TQ + TQA) = 59,56 €/MWh HT

Prix de l'abonnement : 37,19 €/mois HT.

Les membres du Bureau ont pris connaissance de ces informations.

**Le conseil communautaire prend acte de ces informations sans observation.**

**Point n° 4.: Compte-rendu de la Commission enfance-jeunesse du 22 septembre 2021**

Le président expose :

La commission enfance-jeunesse s'est réunie à l'accueil de loisirs-jeunes le 22 septembre dernier. Outre les membres de la commission, les responsables des différentes structures avaient été conviés.

Comme c'était la première réunion depuis les dernières élections, elle a été l'occasion de présenter l'ensemble de l'offre soutenue par la communauté de communes en faveur de l'enfance-jeunesse, ainsi que de la parentalité. Les membres de la commission ont également pu visiter la structure.

Le document support de cette rencontre a été diffusé avec l'ordre du jour.

**Le Conseil communautaire prend acte sans observation de ce compte-rendu.**

**Point n° 5. : Compte-rendu de la Commission travaux et cadre de vie du 13 octobre 2021**

Roland HUSSER, vice-président, expose :

Un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades détaillé ci-après a été présenté à la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie » réunie le jour-même.

<b>Nom (commune)</b>	<b>Rdv coloriste</b>	<b>Avis Mairie (date avis)</b>	<b>Avis Comm (date avis)</b>	<b>Dossier complet</b>	<b>Subv prév</b>
WIRTH Patrick Rouffach	oui	Oui 30/8/21	13/10/21	oui	290 €

Le dossier est conforme et éligible au dispositif d'aide.

**Le Conseil communautaire prend acte de ce compte-rendu sans observation.**



<b>Point n° 6.: Exonération à la TEOM 2022</b>
--

Christian MICHAUD, vice-président, expose :

Comme chaque année, la liste des exonérations à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou TEOM est à arrêter par le Conseil Communautaire au plus tard le 15 octobre pour application l'année suivante.

La liste a été communiquée à chaque commune afin de la faire vérifier et mettre à jour. Un exemplaire a été transmis avec l'ordre du jour du présent conseil.

Les usagers faisant appel à un contrat privé ont fourni le justificatif au service environnement de la CC afin de bénéficier de l'exonération.

Des contrôles sont périodiquement effectués afin de s'assurer qu'aucun déchet n'est présenté à la collecte et les badges déchèterie sont retirés ou, à défaut neutralisés.

Le bureau a donné un avis favorable unanime.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la liste des exonérations à la TEOM 2022 jointe en annexe.**

**Point n° 7.: Petites villes de demain - avancée du dossier**

Aimé LICHTENBERGER, vice-président, expose :

Le Chef de projet « Petites Villes de Demain » ou PVD a pris ses fonctions le 2 août dernier.

La convention d'adhésion a été signée par l'ensemble des partenaires : État, CC, Ville de Rouffach, Banque des territoires, Région et CeA.

Le comité de projet réunit les acteurs économiques de PVD, mais aussi ceux qui peuvent appuyer les démarches en ingénierie : Banque des territoires, Région GE, DDT, ABF, CCI, CMA, sous-préfecture, mairie de Rouffach, CCPAROVIC.

Le premier comité de projet du programme a eu lieu le 30 septembre 2021. Il a pu valider un ensemble de processus : mise en place d'un Comité technique « commerce », d'un comité technique « habitat », d'un comité technique « trilogie Rouffachoise » (réhabilitation Place de la République, Ancien hôtel de ville et Église Notre-Dame). Ceux-ci valideront l'avancée des projets. Associer les membres du comité technique de manière régulière aux projets par le biais de réunions régulières permet de s'assurer qu'ils valident, à terme, le projet de territoire.

L'ensemble des propositions émises au cours de cette première séance a été validé.

Ultérieurement au comité de projet, la Banque des Territoires a été rencontrée. Elle s'est montrée volontariste pour le financement d'études : le volet 2 de l'étude SHOP'IN sur Rouffach (approfondissement sur le fréquentation des commerces...), étude financée à 100% pour le devenir du bâtiment de la maison de retraite, prise en charge à 25% d'une OPAH-RU (si ce dispositif est retenu après étude préalable), financement des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics (étude financée à 50% et travaux à 100% + taux de 0,25%).

Par ailleurs, une réunion avec l'ANAH va permettre de préparer l'étude qui sera réalisée sur le territoire de la CC concernant l'habitat. Cette étude a pour objectif d'identifier le programme (OPAH ou autre) et les ilots qui pourraient être concernés pour des travaux de rénovation d'habitat.

Le site d'e-commerce sera mis en ligne le 14 octobre 2021 par 3ma group, partenaire retenu après appel d'offres. Plus de 30 boutiques vont être présentes sur le site dès son démarrage. Une campagne de communication est prévue pour, d'une part, promouvoir le site et d'autre part, pour faire connaître la plateforme à d'autres commerçants à qui l'information aurait pu échapper, ou qui n'en aurait pas perçu l'intérêt. Une proposition financière est à l'étude pour cette prestation.

Par ailleurs, la ville de Rouffach, assistée par le chef de projet, va lancer la demande de financement en vue du recrutement d'un manager du commerce. Il est rappelé que celui-ci pourra également être mis à disposition des autres communes qui le souhaiteraient.

Le bureau a pris connaissance de ces informations.

**Le conseil communautaire prend connaissance de ces informations sans observations.**

Le président ajoute que le conseil sera informé des projets au fur et mesure de leur élaboration.

**Point n° 8.:**  
**Convention territoriale globale - fracture numérique**

Le président expose :

La fracture numérique est une réalité, avec la fermeture de nombreux services de proximité et la généralisation des démarches dématérialisées, de nombreux habitants éprouvent de grandes difficultés pour les démarches administratives afin d'obtenir des autorisations, effectuer des déclarations, plus généralement accéder aux droits. A ce jour, environ 250 démarches basiques devant être effectuées par internet sont recensées sur le site « observatoire.numérique.gouv ».

Lors de la dernière réunion du conseil communautaire le 23 juin dernier, la fracture numérique avait été évoquée dans le cadre de la CTG avec la perspective d'un bureau numérique itinérant sur le territoire de la CC PAROVIC : minibus équipé avec un aidant numérique. Les membres du conseil avaient manifesté leur intérêt sous réserve de disposer de données financières sur ce projet.

Lors de la rencontre avec le conseil d'administration de la CAF du Haut-Rhin le 28 septembre dernier, son président M. RIMEIZE avait rappelé que l'accès aux droits est une préoccupation forte. Un financement à hauteur de 80% du véhicule est déjà acquis.

A présent ces éléments sont connus et un plan de financement prévisionnel peut être communiqué :

Dépenses ht		Recettes	
Achat et équipement véhicule	100 000 €	Subvention CAF 80%	81 600 €
Informatique	4 000 €	Reste à charge CC	22 400 €
<b>Total investissement</b>	<b>104 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>104 000 €</b>
Charges salariales/an base SMIC	30 000 €	France-relance/an sur 2 ans	25 000 €
		CAF	4 000 €
Coût fonctionnement/an	5 000 €	Reste à charge	6 000 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>35 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>35 000 €</b>

Pour l'emploi d'aidant numérique, les conditions sont les suivantes pour être financé :

- poste à 100 %
- formation de base qualifiante obligatoire et gratuite (sauf transport et hébergement éventuel)

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le conseiller numérique aide notamment l'utilisateur :

- à utiliser les moyens informatiques à sa disposition (smartphone, tablette ou ordinateur),
- à naviguer sur Internet
- à apprendre les bases du traitement de texte
- à installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- à connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- à envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- à le guider dans ses démarches administratives numériques.....

Il sera également habilité à effectuer les démarches pour les tiers.

Il pourra aussi assurer des formations, comme l'utilisation de tablettes par les aînés, par exemple.

Des financements supplémentaires sont recherchés, notamment auprès de la CeA vu le caractère social de l'opération. Celle-ci a été contactée à l'occasion du comité de projet PVD le 30 septembre. Le projet a retenu l'intérêt et une réunion de travail va être organisée rapidement.

Par ailleurs, outre le financement France relance pour l'emploi à créer, une demande a été faite auprès de Pôle Emploi pour étudier les autres dispositifs possibles.

Le bureau, après avoir insisté sur la nécessité de bien cibler les publics fragiles à desservir, a donné un avis favorable unanime au projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **de valider le projet ;**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;**
- **d'autoriser le président à rechercher des financements complémentaires, comme le parcours emploi compétence pour le poste, et auprès de la CeA ;**
- **de créer un emploi d'adjoint administratif en CDD d'une durée maximale de 2 ans et de lancer le recrutement ;**
- **de lancer une mise en concurrence pour l'acquisition d'un véhicule et son aménagement en bureau d'accueil itinérant avec équipement informatique.**

A l'issue des débats, le président remercie le conseil pour ce vote unanime en faveur d'un beau projet au service de tous les habitants.

**Point n° 9.: FPIC 2021 - Décision modificative**

Roland HUSSER, vice-président, expose :

La Préfecture a notifié le montant 2021 du FPIC pour 179 745 €. Une décision modificative est nécessaire car le montant inscrit au BP 2021 était de 170 000 €.

10 000 € sont à prélever sur l'article 678 « autres charges exceptionnelles » afin d'abonder l'article 739223 « FPIC ».

Dépenses/ Recettes	Article	Fonction	Dénomination articles	Montant
D	739223	01	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	10 000,00€
D	678	01	Autres charges exceptionnelles	-10 000,00€

Le bureau a donné un avis favorable unanime.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.**

**Point n° 10.:**  
**Acquisition d'une plateforme d'e-commerce - décision modificative**

Roland HUSSER, vice-président, expose :

La plate-forme d'e-commerce, dont la mise en place au niveau de la communauté de communes a été retenue, avait fait l'objet d'une inscription budgétaire. Cependant, les nouvelles imputations en matière d'informatique en nuage ou « cloud » ont fait passer ce type de dépenses de la section d'investissement en section de fonctionnement.

Une décision modificative est donc nécessaire. A noter que les dépenses resteraient éligibles au FCTVA.

Dépenses/ Recettes	Article	Fonction	Dénomination articles	Montant
D	6512	9402	droit d'utilisation - informatique en nuage	60 000,00€
D	678	01	Autres charges exceptionnelles	-60 000,00€

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.**

**Point n° 11.: Gestion de la micro-déchèterie d'Osenbach  
convention de mise à disposition de personnel**

Christian MICHAUD, vice-président, expose :

En 2012, une convention de mise à disposition de personnel communal avait été signée avec la commune d'Osenbach pour la gestion de l'espace du point d'apport qui y est implanté.

Les horaires sont les suivants : le mercredi de 14 à 17 H 00 et le samedi de 08 H 30 à 11 h 30

Cette convention était nominative, et posait des problèmes en cas de remplacement. Aussi, est-il proposé, à l'instar de celle en place pour les agents des services techniques de Rouffach de la modifier sans mentionner de nom d'agent, mais en se basant sur un état nominatif joint à chaque demande de paiement, la rémunération horaire effective étant prise en compte.

Le projet a été joint avec l'ordre du jour.

Les membres du bureau ont donné un avis favorable unanime.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette convention et autorise le président à la signer.**

**Point n° 12.: Avenant d'actualisation au contrat de prévoyance pour le personnel**

Roland HUSSER, vice-président, expose :

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents. Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1er janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1er janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %. Un tableau ci-dessous reprend ces éléments.

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

**Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :**

- valide les nouveaux taux de cotisations applicables au 1er janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous
- autorise le président ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.



<p style="text-align: center;"><b>Point n° 13.: Attribution d'une subvention à la commune de Voegtlinshoffen pour l'animation culturelle</b></p>
--

Roland HUSSER, vice-président, expose :

Lors de la préparation budgétaire 2021, un soutien financier aux communes avait été prévu pour relancer l'animation culturelle. La somme de 6 000 € avait été inscrite.

La commune de Voegtlinshoffen a déposé une demande dans ce cadre à hauteur de 500 € pour un concert de musique baroque qui a eu lieu le dimanche 5 septembre dernier.

Le bureau a donné un avis favorable unanime.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.**

<b>Point n° 14.: Attribution d'une aide pour le BAFA</b>
--

Roland HUSSER, vice-président, expose :

La communauté de communes soutient les jeunes du territoire qui passent le BAFA à hauteur de 76 € sous condition qu'ils participent au fonctionnement des structures locales enfance-jeunesse.

Le conseil communautaire est invité à délibérer sur une demande présentée par Mlle Élise MULLER de Gueberschwihr qui intervient comme animatrice au SAJ pendant ses vacances scolaires.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.**

**Point n° 15.:**  
**Attribution d'une subvention au club vosgien de Rouffach pour la construction d'un abri de randonneurs en forêt de Pfaffenheim**

Roland HUSSER, vice-président, expose :

Le conseil communautaire avait été informé en 2018 par le Club vosgien de Rouffach du projet de construction d'un abri pour randonneurs au lieu-dit Heiliger Baum, en forêt communale de Pfaffenheim.

Étant donné que cet endroit se situe dans un secteur traversé par plusieurs sentiers de randonnée et est très fréquenté, son attrait touristique est avéré et peut relever de l'intérêt communautaire.

Les travaux sont à présent achevés pour un montant de 11 643 ;65 € ttc. A ce jour, les subventions et dons acquis se montent à 5 875 €, et le reste à charge est de 5 768,65 €, dont une partie sera couverte par un emprunt.

Le bureau a proposé à l'unanimité d'allouer une aide de 800 € au Club vosgien de Rouffach pour cet abri de randonnée.

Hubert OTT rappelle qu'en 2018 le conseil communautaire avait déjà délibéré sur le principe d'une aide plus importante pour ce projet. Par ailleurs, la demande du club vosgien intégrait une valorisation financière du travail bénévole, qui devrait être pris en compte.

Gilbert SCHMITT précise qu'une subvention accordé par une collectivité ne peut porter que sur des dépenses réelles justifiées par des factures.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 800 € au club vosgien de Rouffach pour le projet détaillé ci-dessus, et décide de rapporter la délibération du 10 octobre 2018, point 23, portant sur le même sujet.**

**Point n° 16.:**  
**Rapport d'activité 2021 des services communautaires**

Le président expose :

Le Président rappelle que l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit la présentation d'un rapport annuel d'activités de la Communauté de communes.

Le document présente la CC PAROVIC, puis rappelle les actions menées en 2020, compétence par compétence. Il sera diffusé à l'ensemble des mairies, en vue de sa présentation devant les Conseils municipaux.

Sa lecture offrira aux élus une information complète sur les actions de la Communauté de communes. Il a été élaboré dans le cadre d'un travail collectif de qualité effectué par les services. Il sera également publié sur le site internet.

Un exemplaire a été transmis aux membres du Conseil par voie dématérialisée le 7 octobre 2021.

Le bureau en a pris acte sans observation.

**Le conseil communautaire prend acte de ce rapport sans observation.**

**Point n° 17.:**  
**Point sur le fonctionnement de la médiathèque intercommunale depuis la rentrée scolaire**

Le président expose :

**A. Point de rentrée avec le Pass Sanitaire mis en place à la Médiathèque Ludothèque, depuis le 9 août 2021, suite aux décisions gouvernementales :**

Les usagers doivent montrer leur Pass sanitaire, ou un test PCR valide, pour venir à la médiathèque.

Les animations ont aussi repris leur cours avec la vérification du Pass sanitaire. A partir du 30 septembre 2021, la vérification s'est étendue aux jeunes de plus de 12 ans. Cela engendre un surcroît de travail important pour l'équipe et de l'attente pour les usagers.

Les abonnés qui n'ont pas de Pass sanitaire peuvent faire un drive via le site. Les ouvrages sont mis à leur disposition dans le hall de la médiathèque.

Les accueils des scolaires ont repris avec l'exposition sur la nappe phréatique d'Alsace programmée en partenariat avec l'ARIENA et la maison de la nature du vieux canal.

Les personnels des communes du territoire peuvent être accueillis pour des visites guidées gratuites, sur rendez-vous.

Toutes les écoles de la Communauté de communes ont reçu un courrier de rentrée pour préparer leur rendez-vous annuel à la médiathèque. La Communauté de communes prend en charge le transport des élèves.

Différentes animations vont être proposées au public, entre autres : planétarium pour la Fête de la science, ateliers divers, spectacles pour le jeune public, café littéraire et vendredi 26 novembre à 20h, la nouvelle création de la Comédie de Colmar aux Marronniers à Eguisheim.

Le programme est diffusé par mail et par l'envoi d'affiches et de tracts aux Mairies de la CC.

**B. Signature de la convention de Partenariat pour le PASS CULTURE :**

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture pour tous les jeunes de 18 ans.

C'est une application géolocalisée proposant un crédit de 300€ à utiliser librement pendant 2 ans pour l'achat de billets (cinéma, concert, spectacle, musée...), d'abonnements à des établissements culturels (médiathèques, théâtres...), de biens culturels (livres, disques, instruments de musique...), et de cours de pratiques artistiques.

En adhérent à ce dispositif, la Communauté de communes peut inscrire ses établissements culturels : médiathèque, école de musique, service animations jeunesse.

Les jeunes du territoire auront ainsi accès aux événements culturels payants via l'application du Pass culture. Cela permet d'avoir une plus large visibilité et de se faire connaître auprès des jeunes. D'autre part, ce dispositif va peut-être s'étendre aux jeunes de plus de 14 ans à partir de janvier 2022, c'est à l'étude.

### **C. Nouveau logiciel, site et application mobile à la Médiathèque Ludothèque :**

Depuis le 14 septembre 2021, la médiathèque a un nouveau logiciel et un site internet relooké. Le fournisseur est toujours Decalog. Il s'agit d'une évolution des produits. Le dernier changement s'était fait en 2013. Ce projet est financé en partie par le fonds de solidarité de la CeA soit 20% sur l'investissement qui se monte à 14 000 €.

La nouvelle adresse du site est : [mediathequerouffach.bibenligne.fr](http://mediathequerouffach.bibenligne.fr)

Une application mobile est aussi à la disposition des usagers : « bibenpoche » téléchargeable sur Google play store ou App store. On retrouve différents modules très pratiques à utiliser : consultation du compte abonné, recherche dans le catalogue, réservations...horaires.

Cette évolution de logiciel nécessite de paramétrer différemment un certain nombre de modules qui concernent la circulation, le catalogage, les codes-barres des documents et une reprise globale du site internet.

L'équipe de la médiathèque va procéder à toutes ces modifications progressivement pour que les usagers puissent utiliser toutes ces nouvelles fonctionnalités.

Le bureau a pris acte de ces informations

Christian MICHAUD signale qu'une exposition photos sur le Gerplan est proposée à la médiathèque. Elle pourra également être mise à disposition des communes qui le souhaitent en s'adressant au service environnement.

**Le conseil communautaire prend acte de ces informations sans autre observation.**

**Point n° 18.:**  
**Point sur le service déchets -**  
**Autorisation de signer convention pour l'extension des consignes de tri**

Christian MICHAUD, vice-président, expose :

**A. Tendance des chiffres déchets à fin août 2021 :**

**3 collectes en PAP, la tendance est la suivante :**

- par rapport à fin août 2020, le cumul des 3 flux (OMR, biodéchets et EMR) est stable : de l'ordre de 2200 T à fin 08/2021 comme à fin 08/2020
- par rapport à fin août 2019 : le tonnage des 3 flux collectés à fin août 2021 est également similaire à celui de fin août 2019 (sans incidence du Covid). Cette stabilité par rapport à août 2019 se constate aussi bien pour le cumul des tonnages d'OMR et biodéchets que pour le tonnage d'EMR.

**Déchetterie de Pfaffenheim (sans Osenbach), la tendance est la suivante :**

- par rapport à fin août 2020 : le tonnage déposé en déchetterie est plus élevé de l'ordre de 30 % (2655 T déposés à fin août 2021 soit 913 enlèvements par camion pour évacuer les déchets tous types confondus) contre 2030 T soit 747 rotations à fin août 2020
- par rapport à fin août 2019 : le tonnage déposé en déchetterie est plus élevé de l'ordre de 12 % (2655 T déposés à fin août 2021 soit 913 rotations pour évacuer les déchets tous types confondus) contre 2360 T soit 841 enlèvements à fin août 2019

**B. Opération QUALI'TRI**

La société SUEZ qui assure la collecte des déchets en PAP mène depuis fin juin 2021 une nouvelle opération de contrôle des sacs de recyclables (EMR) au sein des différentes communes. L'opération se terminera en octobre 2021. Un calendrier de passage par commune a été déterminé par Jonathan avant son départ. L'opération QUALI'TRI avait été annulée en 2020. QUALI'TRI est complémentaire à l'action régulière des ripeurs qui durant les tournées de collecte signalent également les erreurs de tri.

**Rappel du principe de QUALITRI** : un chargé de mission SUEZ sillonne les rues définies afin de vérifier la qualité du tri avant la collecte des sacs jaune. La qualité du tri est signalée aux usagers par une étiquette selon 3 codes couleur :

- Vert : aucune erreur
- Orange : quelques erreurs qui toutefois n'empêchent pas la collecte du sac. Erreurs signalées à l'utilisateur
- Rouge : plusieurs erreurs ne permettant pas de collecter le sac. Les erreurs sont signalées à l'utilisateur qui doit retirer les déchets à l'origine des erreurs de tri.

Un rapport de synthèse va être transmis à la CC Parovic à la fin de l'opération. Il sera diffusé aux élus.

QUALI'TRI couvrira cette année 10 communes, comme prévu au marché. Husseren-les-Châteaux, non vue en 2021, le sera en 2022.

Les communes qui le souhaitent peuvent demander dès à présent les fiches les concernant au service environnement par mail.

### C. Extension des consignes de tri (ECT)

La loi AGE (Anti-gaspillage et Économie Circulaire) de février 2020 prévoit que toutes les collectivités étendent le tri des emballages plastique. **Le principe est de simplifier le geste de tri de l'utilisateur.** Cette extension devra être **opérationnelle** sur 100 % du territoire national au **01/01/2023**. Le contenant jaune permettra de collecter de nouveaux emballages qui jusqu'à présent étaient mis dans la poubelle d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Par exemple seront à mettre dans le sac jaune, les pots de yaourts, barquettes noire en polystyrène (viande), barquettes transparentes (fruits en vrac,...), les films plastiques, ....

La CC PAROVIC doit répondre au dernier appel à candidature de CITEO (phase 5) qui va débiter fin octobre 2021. CITEO va établir un cahier des charges. Les collectivités doivent déposer un dossier qui sera examiné par l'éco organisme CITEO.

Le dispositif va être simplifié pour les intercommunalités de moins de 20 000 habitants. La CC PAROVIC souhaite bénéficier de ce dispositif dit adapté qui implique une réponse à CITEO pour le 19/11/2021 (contre mi-février 2022 dans le cas du dispositif normal). CITEO donnera la liste des lauréats d'ici la fin d'année (contre mi 2022 dans le cas du dispositif normal).

Ce dispositif simplifié est également adapté à la situation de notre CC du fait que le marché de gestion des déchets arrive à échéance fin 2022. L'extension des consignes de tri pourra être prise en compte dans la cadre du prochain appel d'offre et coïncidera parfaitement en termes de calendrier (01/01/2023).

Au vue des premiers éléments communiqués par CITEO, outre le volet technique le volet communication sera également important dans le dossier à déposer.

La société SCHROLL titulaire actuel du marché de tri des emballages ménagers et papiers/cartons issus des collectes en porte à porte et de déchetterie est agréée par CITEO comme centre de tri adapté à l'extension des consignes de tri (ECT). L'entreprise dispose de 3 centres de tri en Alsace qui constitue une Unité Territoriale de Tri (UTT). La société engage des investissements pour être en capacité d'accueillir les flux supplémentaires d'emballages du secteur.

Le président précise que le nouveau marché de collecte sera renouvelé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce délai correspond à la mise en place des extensions de tri et en simplifiera la mise en place.

Il souligne la bonne nouvelle du maintien de l'agrément du prestataire actuel des marchés de tri SCHROLL qui est une entreprise familiale et locale, qui a investi pour faire face aux nouvelles règles de tri. En effet, un projet de réorganisation prévoyait de ne laisser subsister que les grosses structures de traitement et de tri, au détriment des PME de proximité. Fort heureusement, le député de la circonscription est intervenu à l'Assemblée nationale afin d'éclairer le pouvoir central sur l'intérêt général de laisser en place les structures de proximité, dans la logique de limiter les transports lointains polluants et de préserver les emplois locaux.



**D. Gourmet Bag « C'est si bon, je finis à la maison »**

Pour agir en faveur de la prévention des déchets et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SM4 propose gratuitement aux restaurateurs intéressés des kits « gourmet bag » à proposer à leurs clients pour ramener leurs restes à la maison.

Ces kits sont composés d'une boîte en carton alimentaire, micro-ondable et biodégradable, et d'une affichette carton d'explication de la démarche. **L'intérêt est double :**

- D'une part éviter le gaspillage alimentaire
- D'autre part limiter le tonnage de déchets collectés au sein de notre territoire

Chaque commune peut être le relais de cette action en diffusant l'information directement auprès des restaurateurs de sa commune. Un exemplaire de Gourmet Bag peut être déposé à la Mairie des communes intéressées ainsi qu'à la CC PAROVIC. Ensuite, le SM4 propose de déposer les Gourmet Bags chez les restaurateurs intéressés. Une charte sera à signer entre le SM4 et le restaurateur. Une note d'information sera communiquée aux communes afin qu'elles puissent informer les intéressés.

Pour plus d'information, le service Environnement de la CC PAROVIC peut être contacté.

Les membres du bureau ont pris acte de ces éléments.

**Le conseil communautaire prend acte sans observation de ces informations, et, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le président à signer tout document nécessaire à la mise en place et au financement de l'extension de tri avec CITEO, ainsi qu'avec tout autre éco-organisme intervenant dans le dispositif.**

**Point n° 19.: Marchés pour les navettes de Noël 2021**

Claude CENTLIVRE, vice-président expose :

La consultation pour l'attribution du marché des navettes de Noël 2021 est en cours, pour les lignes Eguisheim-Colmar, Turckheim-Colmar et le grand tour Colmar-Ribeauvillé-Kaysersberg. La procédure est gérée par la CC de la Vallée de Kaysersberg, et les membres du groupement d'achat sont CA Colmar, CC Pays de Ribeauvillé, CC Vallée de Kaysersberg et CC PAROVIC.

Une seule offre a été déposée par Kunegel. Si les tarifs sont similaires à ceux de 2019, on note en revanche des frais en cas d'annulation :

Annulation avant début prestations	Coût frais appliqués HT
Avant 4 semaines	0 €
Moins de 4 semaines	17 300,10 €
Moins de 2 semaines	25 950,14 €
Moins de 1 semaine	34 600,19 €

La négociation a permis de le faire baisser. Chaque intercommunalité prendrait à charge 25%.

Le coût prévisionnel est de 22 500 € pour la CC PAROVIC, les recettes escomptées évaluées à 15 000 €. Une aide de 20% sur le reste à charge a été demandée à la région, comme les années précédentes.

Venant de participer à une réunion en préfecture, Claude CENTLIVRE explique qu'à ce jour, les consignes du préfet sont les suivantes :

- dans le cadre de Vigipirate, pose de plots anti-intrusion et fermeture à la circulation, même aux livreurs, pendant l'ouverture du marché.
- au niveau sanitaire, le port du masque sera de mise en cas de déambulation dans le village. Par contre le passe sanitaire ne sera prescrit qu'en cas d'utilisation de mange-debout, tables, banc, ainsi que sur les terrasses et dans les locaux couverts.

Une clause de revoyure est prévue dans un mois.

A la question d'Isabelle KRETZ qui s'étonne de l'éventualité de la prise en charge de frais d'annulation par la collectivité, alors que ce serait une décision gouvernementale, Claude CENTLIVRE explique qu'en ce cas, une demande d'indemnisation sera présentée à l'État.

Le bureau a pris acte de cette situation et a émis un avis favorable unanime.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au marché dans les conditions ci-dessus**

NB : au 14 octobre 2021, les frais ont été ramenés à 5.000€ si annulation entre 30 jours et 15 jours avant le démarrage du service et à 10.000€ si annulation moins de 15 jours avant le démarrage du service.

**Point n° 20.:**  
**École de musique intercommunale - rentrée 2021/2022**

Le président expose :

La réunion d'inscription de l'EMPAROVIC s'est déroulée le 4 septembre 2021 après-midi à l'accueil de Loisirs Jeunes.

L'École de Musique a repris ses activités le 13 septembre. Actuellement, ce sont au total 148 élèves qui se sont inscrits, contre 132 élèves pour la saison 2020/2021.

16 professeurs assurent la formation musicale et instrumentale à savoir batterie, chant, clarinette, cornet, flûte traversière, flûte à bec, guitare sèche, guitare électrique, piano, saxophone, trompette, trombone et violon.

Les cours sont dispensés à Rouffach, Westhalten, Eguisheim, Osenbach et Pfaffenheim.

Des cours d'éveil musical sont proposés sur Rouffach et Eguisheim, pour les 4/6 ans, afin de leur permettre de se familiariser avec les sons et les rythmes, y sont inscrits 18 élèves contre 17 élèves en 2020/2021.

**Le conseil communautaire prend connaissance de ces éléments sans observation.**

**Point n° 21.:**  
**Renouvellement de la convention annuelle avec la Mission locale Colmar Centre-Alsace**

Roland HUSSER, vice-président, expose :

A l'instar des années précédentes, la Mission locale Colmar Centre-Alsace sollicite la reconduction de la subvention de fonctionnement pour 2021 à hauteur de 3 800 € et le renouvellement de la convention annuelle avec la Communauté de communes.

La Mission locale assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. Ils sont accueillis lors des permanences qui se tiennent à la Maison des Services tous les mardis matin.

La subvention a été inscrite au BP 2021.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la demande de participation financière de la Mission locale et autorise le Président à signer la convention 2021 correspondante.**

<b>Point n° 22.:</b> <b>Divers et informations</b>
---

Le président expose :

**A. Tournée de visite du conseil d'administration de la CAF**

Le 28 septembre, le conseil d'administration et la direction de la CAF ont visité l'accueil de loisirs jeunes de Rouffach pour lequel une subvention de 200 000 € avait été attribuée.

Accueillis par Jean-Pierre TOUCAS et Cécile MAMPRIN, ainsi que par l'équipe d'animation, cette rencontre a été l'occasion de présenter à la CAF la déclinaison locale de la CTG. Le président de la CAF a fait part de sa satisfaction sur les projets en préparation, car ils respectent tout à fait l'esprit de la CTG qui doit s'inscrire dans une réflexion globale sur les besoins de la population.

L'activité du SAJ a été présentée, et le mode de fonctionnement a été apprécié : accompagner les jeunes dans leurs projets, comme le festival Ados d'Arts, et non pas faire à leur place. Deux jeunes ont témoigné sur leur parcours au sein de la structure, de jeunes adolescents jusqu'à l'entrée dans la vie adulte avec leur implication dans l'animation.

**B. Pacte territorial de relance et de transition écologique PTRTE**

Un premier projet de document reprenant les projets communaux recensés au cours de cet été a été transmis aux services de l'État, de la région et de la CeA pour avis. Les présidents des 4 intercommunalités du PETR avaient demandé un regroupement à ce niveau, mais le préfet avait pris la décision de décliner le PTRTE sur chaque EPCI.

Il est rappelé que ce document a pour but de faire cohabiter de manière efficiente toutes les politiques publiques dont peut bénéficier le territoire. En ce qui nous concerne c'est essentiellement PVD et la CTG, dont certains axes sont communs, comme le logement.

**Le bureau a pris connaissance de ces informations.**

Nadine BOLLI prend la parole pour remercier l'implication des bénévoles du territoire et au-delà dans le fonctionnement du centre de vaccination depuis le 6 avril. Le président espère que leur engagement sera reconnu un jour.

Le président remercie les membres du conseil communautaire pour la qualité des débats et clôture la séance.

Puis il cède la parole à Nathalie LALLEMAND qui annonce le moment convivial offert par la commune de Westhalten.